

Le lien *des*

Volume 4, # 2, Février 2026



Josérahbliens



Photo : Philippe Lessard

Mot du maire

Bonjour à tous,

L'hiver tire à sa fin et il en a fait rager plus d'un ! Ces temps-ci, un sage Josérablien m'a d'ailleurs rappelé avec humour que « le temps des sucres s'en vient ». Farce à part, je tiens à remercier sincèrement notre équipe de déneigement, qui fait un travail solide et apprécié tout au long de la saison.

Le 27 février aura lieu l'inauguration de la vidéo du Moulin des Fermes, au Théâtre de l'Hôtel de ville de Saint-Joseph-de-Beauce. Vous êtes tous les bienvenues pour le visionnement et pour venir jaser un peu ensemble. Au plaisir de vous y voir !



Marc Lessard, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **3 février**, le conseil municipal :

- La directrice générale fait rapport aux membres du conseil concernant les déclarations de ceux-ci qui ont participé à la formation en éthique et déontologie en matière municipale ;
- Adopte le règlement 287-26 Règlement créant une réserve financière pour la refonte des règlements d'urbanisme ;
- Adopte le projet de règlement numéro 288-26 amendant le règlement de zonage no 217-17 visant à autoriser l'utilisation de conteneurs maritimes à titre de bâtiment complémentaire ;
- La directrice générale fait rapport aux membres du conseil concernant les déclarations de ceux-ci qui ont participé à la formation Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e).

Fermeture du bureau municipal

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 2 au 6 mars à l'occasion de la semaine de relâche. Nous serons donc de retour lundi le 9 mars. Bon congé!

Échéance de taxes



Un rappel pour les gens concernés, le premier versement est prévu pour le 1er mars prochain. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 % sur tout compte échu.

Changement d'heure



Nous passerons à l'heure avancée dans la nuit du 7 au 8 mars. C'est le bon moment pour faire la vérification et le remplacement de vos piles dans vos détecteurs de fumée.

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **10 mars 2026 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



Étudiant(e) recherché(e) pour la tonte de pelouse

La Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est à la recherche d'un(e) étudiant(e) pour effectuer la tonte de pelouse de façon occasionnelle durant la saison estivale.

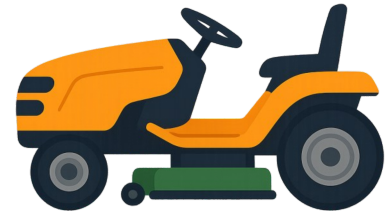
Responsabilités :

- Tonte de pelouse sur divers sites municipaux, selon les besoins
- Entretien général de base des espaces verts

*** À noter que la municipalité fournit et met à disposition tout l'équipement nécessaire.**

Profil recherché :

- Être étudiant(e) et disponible durant l'été
- Être autonome, responsable et fiable
- Avoir un souci du travail bien fait



Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec le bureau municipal ou à soumettre leur candidature par courriel à municipalite@stjosephdeserables.com.

Installations septiques

Pour vous inscrire à notre liste d'envoi automatique, veuillez nous transmettre un courriel à l'adresse suivante : fosse@vsjb.ca en nous inscrivant l'adresse complète de votre propriété. En vous inscrivant, vous recevrez les avis suivants :

- La période à laquelle votre installation septique sera vidangée ;
- Une confirmation que la vidange a été effectuée ;

Ou

- Une confirmation que la vidange n'a pas été effectuée.

Les propriétaires possédant une fosse scellée (rétention) et/ou un système Hydro-Kinétique, doivent communiquer directement avec nous pour nous demander une vidange.

Courriel : fosse@vsjb.ca

Téléphone : 418-226-5300

Subvention municipale

La municipalité vous offre la possibilité de venir chercher une boîte d'analyse pour votre eau directement au bureau municipal pour seulement **40,00 \$**. Celle-ci est étudiée par la firme Eurofins EnvironeX de Québec et elle comprend le bon d'expédition afin que votre échantillon se rende directement de chez vous au laboratoire.

Profitez-en dès maintenant : **une subvention par adresse civique est disponible pour l'année 2026!**

Ne manquez pas cette occasion de vous assurer d'une eau de qualité!



Invitation spéciale à la présentation vidéo

Moulin des Fermes

Mémoire de l'histoire du Moulin des Fermes

Vendredi 27 février, 19 h 00

Théâtre de l'Hôtel de Ville,
Saint-Joseph-de-Beauce

843, Av. du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce



Questionnaire sur l'aménagement du Moulin des Fermes

La Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables souhaite poursuivre l'évolution du site du Moulin des Fermes afin d'en faire un espace naturel, vivant et accessible pour toute notre communauté. Nous désirons créer un lieu qui vous permettra de vous y sentir comme chez vous.

Pour y arriver, nous avons besoin de vous parce que votre opinion compte !

Nous invitons tous les citoyens à répondre à un court sondage qui guidera les décisions liées à l'aménagement du site. C'est le moment d'influencer concrètement un projet qui façonnera notre milieu de vie pour les années à venir.

Votre participation nous aidera à créer un espace où l'on peut bouger, explorer, se détendre, se rassembler et profiter pleinement de notre environnement selon votre volonté.

✦ Ensemble, construisons un lieu qui nous ressemble !

👉 Prenez quelque minutes pour partager vos idées :

🔗 <https://forms.office.com/r/fcsjLFxANU>

Si vous n'êtes pas à l'aise de répondre via le questionnaire sur Internet, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal et nous pourrions le remplir avec vous par téléphone.



Boîte de dépôt pour vos documents

La municipalité possède une boîte postale murale extérieure pour que vous puissiez y déposer vos documents en dehors des heures d'ouverture du bureau. Celle-ci est située à droite de la porte d'entrée principale comme l'indique la photo.



Cette boîte de dépôt vous servira à déposer tous vos documents (taxes, formulaires de permis, autres formulaires ou paiements, etc.) durant les heures de fermeture du bureau municipal. Cette façon de faire est instaurée pour vous éviter de vous déplacer inutilement lorsque vous avez des documents à nous remettre et que le personnel n'est pas présent au bureau municipal.

Avant de laisser vos documents dans cette boîte, nous vous demandons de mettre vos documents dans une enveloppe et de l'identifier avec vos coordonnées.



Programme d'aide en impôt (Impôt des bénévoles) 2026

Ce programme s'adresse aux personnes à revenus modestes qui désirent faire compléter leurs rapports d'impôts tout à fait gratuitement par des bénévoles qui ont reçu une formation appropriée. Leur discrétion vous est assurée.

Pour : Résidents de Saint-Joseph et des autres paroisses de la MRC Beauce-Centre.

Où : Chalet du Parc Municipal de Saint-Joseph au 57, rue Martel.

Quand : Les jeudis 19, 26 mars et le 2 avril 2026 de 13H30 à 16H00

Critères d'admissibilité : (revenu maximal)

- Une personne seule : 32 000\$
- Un couple : 40 000\$
- Un adulte avec un enfant 40 000\$. Chaque personne à charge additionnelle : 2 000\$
- Le montant en revenus d'intérêts ne doit pas dépasser 1 000\$.

Nous ne pouvons pas compléter les déclarations des personnes suivantes :

Les personnes décédées, les personnes en faillite, les personnes ayant des gains ou pertes en capital, un revenu indépendant ou de location ou encore des dépenses d'emploi ainsi que les personnes qui ont vendu leur résidence durant l'année.

Organisme responsable : La Société St-Vincent de Paul de St-Joseph-de-Beauce.

N.B. : Apportez tous vos documents. Les rapports d'impôts de l'année précédente pourraient nous être utiles.

***** En nous indiquant le bénévole qui a complété vos rapports d'impôts l'année dernière vous pourriez nous aider à accélérer le processus.**

*** Tous vos dons seront remis à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Joseph.

Jacques Vachon, Responsable, téléphone : 418-397-4173



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU 3 FÉVRIER À 19H30

Je, Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, certifie que :

- Le nombre de personne habile à voter sur le *Règlement 287-26 Règlement créant une réserve financière pour la refonte des règlements d'urbanisme* de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est de **318** ;
- Le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **43** ;
- Que le nombre de signatures apposées est de **0**.

Je déclare que le *Règlement 287-26 Règlement créant une réserve financière pour la refonte des règlements d'urbanisme* de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables portant le numéro 287-26 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce quatrième jour du mois de février 2026.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 287-26 Règlement créant une réserve financière pour la refonte des règlements d'urbanisme

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a adopté lors de la séance ordinaire du 3 février 2026 le règlement no 287-26 *Règlement créant une réserve financière pour la refonte des règlements d'urbanisme* ;

QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 13 janvier 2026 ;

QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 13 janvier 2026 ;

QUE ledit règlement numéro 287-26, après avoir été présenté aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement, selon les procédures d'enregistrement prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* a été réputé approuvé par telles personnes ;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce quatrième jour du mois de février 2026.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 288-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 217-17

AVIS PUBLIC est donné :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 3 février 2026, le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté le projet de règlement no 288-26 amendant le règlement de zonage no 217-17.

QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement no 288-26 se déroulera le 10 mars 2026 à 19h00 dans la salle des séances du conseil municipal au bureau municipal situé au 238 route des Fermes et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées.

Le projet de règlement de zonage no 288-26 touche les dispositions suivantes :

- Ajout de l'article 6.4 afin d'autoriser et encadrer l'utilisation des conteneurs à titre de bâtiment accessoire ;

QUE le projet de règlement no 288-26 est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce dix-septième jour du mois de février 2026.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AVIS PUBLIC

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Qu'à une séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 10 mars 2026 à 19h30, les membres du conseil doivent statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 120 rang des Érables (lot 4 375 214).

La dérogation consiste à :

- Autoriser le lotissement d'un lot avec un frontage de 26.82 mètres de largeur calculée à la limite du lot et de l'emprise publique, tandis que la norme du règlement de lotissement 218-17, à l'article 2.1, est établie à 50 mètres.

Toutes personnes intéressées pourront se faire entendre par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : municipalite@stjosephdeserables.com ou lors de la séance du conseil municipal ci-dessus mentionnée.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce deuxième jour du mois de février 2026.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière

Logiciel d'alerte de masse

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dispose d'un système informatisé d'alerte et de mobilisation qui permet de rejoindre nos citoyens lors de situations d'urgence, en plus de les informer sur des situations spécifiques.

Inscrivez-vous dès maintenant pour recevoir des notifications instantanées. Que ce soit pour des fermetures de route, des inondations ou autres, soyez informé en temps réel. Chacun peut choisir les alertes et les notifications qu'il souhaite recevoir selon les paramètres spécifiés lors de son inscription. Choisissez la façon dont vous souhaitez être informés : téléphone fixe résidentiel, cellulaire, SMS (texto) ou par courriel.

Pourquoi s'inscrire ?



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

- **Notifications instantanées :** Recevez des alertes en temps réel directement sur votre téléphone fixe résidentiel, cellulaire, SMS (texto) ou courriel
- **Informations fiables :** Des alertes provenant des sources officielles et vérifiées
- **Facilité d'utilisation :** Inscription rapide et interface intuitive

Il est à noter que ce service gratuit et l'inscription se fait en quelques minutes. Inscrivez-vous dès maintenant pour profiter de ce nouveau service d'alertes citoyennes et pour être bien informé lors des situations particulières sur notre territoire. <https://massalert.citam.ca/stjosephdeserables>

Pour nous joindre



Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu **Téléphone :** 418 397-4772
Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com
Envoi de photos et location de salle : info@stjosephdeserables.com
Site internet : www.stjosephdeserables.com

Resp. de la voirie et des infrastructures : Martin Maurice **Urgence :** 418 369-0431
voirie@stjosephdeserables.com

Resp. de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment : Steeve Breton
permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-9966

Conseil municipal

Maire : Marc Lessard 418 389-4273

Mairesse sup. : Mélanie Roy 418 397-8418 **Conseiller :** Sylvain Lambert 418 225-7952

Conseillère : Sophie Lessard 418 209-4109 **Conseiller :** Éric Lessard 418 397-5379

Conseillère : Marie-Pier Giguère 418 209-2848 **Conseiller :** Jean-François Giguère 418 420-5333

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00